



pose rtt et congés avant démission

Par **bluedark**, le **09/02/2019** à **09:12**

Bonjour,

J'ai besoin de votre aide car je vais démissionner mi-juillet. Je ne sais pas encore si ce sera une démission ou si je vois avec mon patron pour un licenciement à l'amiable.

Nous avons tous les ans 23 jours de RTT à poser tout le long de l'année. Combien de jours vais-je pouvoir poser jusqu'à juillet ?

Pour les congés, si je ne les pose pas tous, est-ce qu'ils me seront payés?

Pour info, la convention est la syntec.

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **09/02/2019** à **09:21**

Bonjour,

Un licenciement à l'amiable n'existe pas, il existe la rupture conventionnelle qui n'est ni une démission, ni un licenciement...

Les congés payés et les jours RTT acquis et non pris au terme du préavis doivent être indemnisés...

L'Accord RTT devraient préciser les modalités de prise du repos correspondant...

Par **bluedark**, le **09/02/2019** à **09:38**

merci pour votre réponse.

Où puis-je trouver cet accord RTT ?

Par **P.M.**, le **09/02/2019** à **10:12**

Je présume qu'il y a un Accord d'entreprise lequel devrait être mis à la disposition des salariés pour consultation avec un exemplaire de la Convention Collective actualisée...